

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

-----  
ARRONDISSEMENT DE  
METZ-CAMPAGNE

-----  
COMMUNE DE VIGY



**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**

## **Procès-verbal** (4ème séance de l'année 2023)

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, les membres du conseil municipal de la Commune de Vigy, se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 05 juin 2023 conformément au Code Général des Collectivités territoriales, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du Conseil municipal du 05 avril 2023
3. Création Commission communale de chasse
4. Application de la fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature M57
5. Virement de crédits sur budget primitif 2023
6. Vote de l'attribution de compensation versée par la CCHCPP
7. Subventions aux associations
8. Convention de prestation de services avec la CCHCPP
9. Avenant n° 1 à la Charte d'accompagnement scolaire

### **A cette date étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN

### **Étaient absent(s) excusé(s) et représentés les conseillers municipaux suivants :**

Boris HUBERT ayant donné procuration à Sylvain WEIL  
Valentine GABEL ayant donné procuration Isabelle MULLER  
Hervé PRITRSKY ayant donné procuration à Michel REGIN

### **Étaient absent(s) excusé(s) et non représentés :**

Stéphanie BRUANT  
Nicolas WALGENWITZ  
Sébastien COROLLEUR

### **Étaient absent(s) non excusé(s) et non représentés :**

Néant.

### **Point 1. Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il convient de désigner un des membres du conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après appel à candidature, Nicolas RAVAINÉ se propose.

***Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la nomination de M Nicolas RAVAINÉ comme secrétaire de séance.***

POUR	16	Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL</i> , Valentine GABEL <i>représentée par I. MULLER</i> , Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY <i>représenté par M. REGIN</i> , Delphine WATIEAUX, Michel REGIN
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

### **Point 3. Création de la commission consultative communale de chasse :**

*Présenté par Sylvain WEIL, Maire,*

Dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, une commission consultative de Chasse représentant les différentes parties intéressées est instituée. elle est placée sous la présidence du Maire.

Deux membres du Conseil Municipal sont à désigner.

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le cahier des charges types des chasses communales ou intercommunale de Moselle pour la période du 2 février 2015 au 1er dévire 2024,

Vu le cahier des charges types des chasses communales ou intercommunale de Moselle pour la période du 2 février 2024 au 1er dévire 2033,

Vu la délibération du Conseil municipal n ° 2020/03/001 du 11 juin 2020 ayant pour objet l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,

Il est proposé de créer la commission communale de chasse et de désigner Messieurs Jean Philippe BESLER et Nicolas RAVAINÉ membres de la Commission communale consultative de chasse.

*Le maire demande s'il y a des remarques.*

*Nicolas RAVAINÉ rappelle que cette désignation se fait en principe par un scrutin secret, mais que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, et voter à main levée.*

Les conseillers approuvent à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et décide de voter à main levée.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner Messieurs Jean Philippe BESLER et Nicolas RAVAINÉ membres de la Commission communale de chasse.

POUR	16	Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT représenté par S. WEIL, Valentine GABEL représentée par I. MULLER, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY représenté par M. REGIN, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

## **Point 2. Approbation du PV de la séance du 05 avril 2023 :**

*Le maire demande s'il y a des remarques.*

*Michel REGIN fait remarquer concernant le PV de la séance du 05 avril 2023 page 12 point 12 qu'il a été oublié la mention de la réunion de la commission urbanisme du 08 mars 2023 dans le visa. Il demande également des précisions concernant la rédaction de la délibération prise au point 15 concernant l'enquête environnementale sur l'unité de méthanisation à VRY ; il est rappelé que le Conseil Municipal s'est positionné contre un avis favorable. Afin de permettre une meilleure compréhension de la position du Conseil Municipal, la rédaction du PV est modifié comme suit :*

**« Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et des autres conseillers, se prononce par 0 voix pour, 11 abstentions et 7 voix contre, à l'enregistrement de la société SAS VRY BIO ENERGIES en tant qu'Installation classée pour la protection de l'environnement pour son activité d'unité de méthanisation implantée sur la commune voisine de VRY ».**

Après en avoir délibéré l'ensemble des conseillers présents lors de la dernière séance du Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal modifié de la séance du 5 avril 2023 modifié dans les termes ci-avant précisé.

POUR	16	Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT représenté par S. WEIL, Valentine GABEL représentée par I. MULLER, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY représenté par M. REGIN, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

## **Point 4. Application de la fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature M57**

*Présenté par Sylvain WEIL, maire.*

Les délibérations relatives à la fongibilité des crédits (en M57) présentent un caractère annuel, dès lors, les organes délibérants doivent délibérer sur le sujet chaque année, à moins d'avoir été indiquée sur les documents budgétaires, ce qui n'a pas été le cas pour le budget primitif de la commune.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

*Le maire demande si il y a des observations. Aucune observation n'est formulée.*

Le conseil municipal, ayant entendu la proposition du Maire, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles dg chacune des sections.

POUR	16	Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL</i> , Valentine GABEL <i>représentée par I. MULLER</i> , Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY <i>représenté par M. REGIN</i> , Delphine WATIEAUX, Michel REGIN
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

**Point 5. Virement de crédits sur budget primitif 2023 :**

*Présenté par Sylvain WEIL, maire*

Au stade de la procédure, non définitive, qui oppose la commune à l'association « La clé des champs », il est nécessaire d'abonder le compte 6588 à partir du compte 681. Des provisions pour risques et charges, ont été inscrites au compte 681 au budget primitif 2023 et la comptabilisation de la provision n'est plus nécessaire.

Le Trésorier demande de transférer le montant de 41 000 euros au compte 6588.

Fonctionnement dépenses

Article 681 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations aux provisions »	41 000€
Article 6588 « Autres charges diverses de gestion courante ».	41 000€

Le Maire précise qu'une plainte au pénal a été déposée pour faux et usage de faux. L'association ne servant qu'à couvrir une activité commerciale en se dispensant d'un loyer.

*Le maire demande s'il y a des observations. Aucune observation n'est formulée*

Le conseil municipal, ayant entendu la proposition du Maire, décide à l'unanimité de réaliser, sur le budget primitif 2023 de la commune, les transferts de crédits énoncés ci-dessus.

<b>POUR</b>	16	Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL</i> , Valentine GABEL <i>représentée par I. MULLER</i> , Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY <i>représenté par M. REGIN</i> , Delphine WATIEAUX, Michel REGIN
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	

**Point 6. Vote de l'attribution de compensation versée par la CCHCPP:**

*Présenté par Sylvain WEIL, maire*

Le montant de l'attribution de compensation pour VIGY a été fixé à 396 424. 49 € par un vote du Conseil communautaire de la CCHCPP à sa séance du 7 mars 202 (DCC 2023 32 DE)

Ce montant sert de base aux attributions pour les mois de janvier à octobre 2023. Une nouvelle délibération confirmera son montant en fin d'année 2023.

Comme demandé par la délibération du CCHCPP, le Conseil municipal des communes membres est invité à voter ce montant.

Celui-ci ayant déjà été voté pour le budget primitif 2023 sur la ligne de compte 73212 parmi les recettes de fonctionnement de la commune.

*Le maire demande s'il y a des observations. Aucune observation n'est formulée*

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire : autorise à l'unanimité,  
l'attribution à la commune de VIGY d'un montant de 396 424, 49 € d'attribution de compensation au titre de l'année 2023.

<b>POUR</b>	16	Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL</i> , Valentine GABEL <i>représentée par I. MULLER</i> , Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY <i>représenté par M. REGIN</i> , Delphine WATIEAUX, Michel REGIN
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	

### **Point 7. Subventions aux associations**

*Présenté par Patrick GARRIGUES, Cinquième Adjoint,*

La Commission « Vie associative, sportive, culturelle » réunie le 5 juin 2023 a étudié les dossiers de demandes de subventions parvenus en mairie et a émis les propositions ci-dessous.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder aux associations les subventions suivantes :

Associations	Subventions attribuées 2022/23	Demandées 2023/24	Proposition de la commission	Observations
Gym Club	2500 (2000+400 en N-2)	4000	3000	
		300 Subv excep	0	
<b>Vote d'attribution de la subvention</b>				
<b>POUR 16</b> Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL</i> , Valentine GABEL <i>représentée par I. MULLER</i> , Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY <i>représenté par M. REGIN</i> , Delphine WATIEAUX, Michel REGIN				
<b>CONTRE 0</b>				
<b>ABSTENTION 0</b>				
Tennis Club	4000	4000	4000	
		Subv excep de		



		500€ selon bénéfice 24/06		
<b>Vote d'attribution de la subvention</b>				
<p><b>POUR 16</b> Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL, Valentine GABEL représentée par I. MULLER, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY représenté par M. REGIN, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN</i></p> <p><b>CONTRE 0</b></p> <p><b>ABSTENTION 0</b></p>				
ASOT Gym	F° 1200 Invest 0€  (2100 N-2)	3000	2000	
<b>Vote d'attribution de la subvention</b>				
<p><b>POUR 16</b> Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL, Valentine GABEL représentée par I. MULLER, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY représenté par M. REGIN, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN</i></p> <p><b>CONTRE 0</b></p> <p><b>ABSTENTION 0</b></p>				
Ecole Wuxing Kung Fu	3000  2000 N-2	3000  Subv excep Summer camp 500	3000  500	
<b>Vote d'attribution de la subvention</b>				
<p><b>POUR 16</b> Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL, Valentine GABEL représentée par I. MULLER, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY représenté par M. REGIN, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN</i></p> <p><b>CONTRE 0</b></p> <p><b>ABSTENTION 0</b></p>				
US Vigy	3000	6000  Subv excep 14 juillet 400	4000  400	

### Vote d'attribution de la subvention

**POUR 16** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT *représenté par S. WEIL*, Valentine GABEL *représentée par I. MULLER*, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY *représenté par M. REGIN*, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

Handball	8500  (8500 N-2)	9000	8500	
----------	------------------------	------	------	--

### Vote d'attribution de la subvention

**POUR 16** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT *représenté par S. WEIL*, Valentine GABEL *représentée par I. MULLER*, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY *représenté par M. REGIN*, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

Théatr'hall	1500 + 0  N-2 1100 + 2000 cabine	2000  projet Hopes 5000 Espace culturel 3000	1500  0	
-------------	--	---	---------------	--

### Vote d'attribution de la subvention

**POUR 16** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT *représenté par S. WEIL*, Valentine GABEL *représentée par I. MULLER*, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY *représenté par M. REGIN*, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

EEDF (Eclaireurs/e uses de France)	1500  (0€ en N-2)	3000  Subv excep 1500 déjà versée	1500	
---	-------------------------	---	------	--

### Vote d'attribution de la subvention

**POUR 16** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT *représenté par S. WEIL*, Valentine GABEL *représentée par I. MULLER*, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY *représenté par M. REGIN*, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN



<b>CONTRE</b> 0				
<b>ABSTENTION</b> 0				
ALEMF (modélisme ferroviaire)	2000 + 1000 Fonc + Inv  (en N-2 4200+3000)	4000	2000	
<b>Vote d'attribution de la subvention ci-dessus</b>				
<b>POUR</b> 12 Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL</i> , Valentine GABEL <i>représentée par I. MULLER</i> , Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Delphine WATIEAUX.				
<b>CONTRE</b> 0				
<b>ABSTENTION</b> 4 Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Hervé PRITRSKY <i>représenté par M. REGIN</i> , Michel REGIN				
Le Club des Ainés	1000  (2000 N-2)	2000	2000	Isabelle MULLER, ne participant pas à ce vote, quitte la salle à 18h42
<b>Vote d'attribution de la subvention ci-dessus</b>				
<b>POUR</b> 14 Sylvain WEIL, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL</i> , Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY <i>représenté par M. REGIN</i> , Delphine WATIEAUX, Michel REGIN				
<b>CONTRE</b> 0				
<b>ABSTENTION</b> 0				
Mi-temps Multi Loisirs	0  (300 N-2)	400	400	Isabelle MULLER, ne participant pas à ce vote,  Après que le Conseil Municipal ait délibéré sur ces deux demandes de subventions, Isabelle MULLER rentre dans la salle à 18h44
<b>Vote d'attribution de la subventions ci-dessus</b>				
<b>POUR</b> 13 Sylvain WEIL, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL</i> , Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY <i>représenté par M. REGIN</i> , Michel REGIN				
<b>CONTRE</b> 0				
<b>ABSTENTION</b> 1 Delphine WATIEAUX				
Club de l'Est des Véhicules Militaires	1000  (1000 N-2)	1000	1000	
<b>Vote d'attribution de la subvention ci-dessus</b>				

**POUR 16** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT *représenté par S. WEIL*, Valentine GABEL *représentée par I. MULLER*, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY *représenté par M. REGIN*, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

Union Nationale des Combattants	1500 (800 N-2)	1500	1500	Patrick GARRIGUES, ne participant pas au vote de ce point, quitte la salle à 18h44  Après que le Conseil Municipal ait délibéré sur ces deux demandes de subventions, Patrick GARRIGUES rentre dans la salle à 18h45
---------------------------------	-------------------	------	------	--

**Vote d'attribution de la subvention ci-dessus**

**POUR 15** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT *représenté par S. WEIL*, Valentine GABEL *représentée par I. MULLER*, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY *représenté par M. REGIN*, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

Donneurs de sang	300 (300 N-2)	200 + 100 Fonct + Invest	300	
------------------	------------------	-----------------------------	-----	--

**Vote d'attribution des subventions ci-dessus**

**POUR 16** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT *représenté par S. WEIL*, Valentine GABEL *représentée par I. MULLER*, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY *représenté par M. REGIN*, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

Claoun's	2500 (1950 N-2)	2500	2500 Subv excep 2000	
----------	--------------------	------	-------------------------	--

**Vote d'attribution des subventions ci-dessus**

**POUR 16** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT *représenté par S. WEIL*, Valentine GABEL *représentée par I. MULLER*, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY *représenté par M. REGIN*, Delphine WATIEAUX, Michel REGIN

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**



L'Amicale Boukrave des Artistes et Comédiens	1000 + 800 (1000+800 N-2)	1000 Subv excep 1500 déjà versée	1000
<b>Vote d'attribution des subventions ci-dessus</b>			
<b>POUR 16</b> Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL</i> , Valentine GABEL <i>représentée par I. MULLER</i> , Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY <i>représenté par M. REGIN</i> , Delphine WATIEAUX, Michel REGIN			
<b>CONTRE 0</b>			
<b>ABSTENTION 0</b>			

Isabelle MULLER précise que l'association « mi-temps-multi-loisirs » est une nouvelle association, émanation de l'AFR qui est démembrée.

#### **Point 8. Convention de prestation de services avec la CCHCPP**

*Présenté par Sylvain WEIL, Maire*

La Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange propose des prestations de services pour le compte de ses communes membres.

Les champs d'action concernés sont : La mise en place et l'entretien des espaces verts, l'entretien des trottoirs, le curage des fossés, les travaux d'entretien des bâtiments, le balayage mécanisé des voiries. La convention proposée est également valable pour tout marché existant ou à venir pour des prestations groupées (exemple : contrôle d'aires de jeux, installations électriques etc)

La convention est conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à fin 2025.

Le Maire précise qu'en l'état actuel, seule la prestation de balayage des rues est sollicitée par la commune.

Le Maire précise qu'il est nécessaire désormais de conclure une convention afin de permettre la refacturation de la CCHCPP à la commune pour le balayage mécanisé.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire : autorise unanimité, la signature de la convention de prestation de services avec la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange.

POUR	16	Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL</i> , Valentine GABEL <i>représentée par I. MULLER</i> , Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY <i>représenté par M. REGIN</i> , Delphine WATIEAUX, Michel REGIN
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

### Point 9. Avenant n ° 1 à la Charte d'accompagnement scolaire

*Présenté par Véronique GAMELLA, Deuxième Adjointe,*

La Région GRAND EST apporte des modifications à la Charte d'accompagnement scolaire qui l'engage avec les communes signataires.

Bien que l'obligation de transport scolaire des élèves, à partir de 3 ans, incombe à la collectivité régionale, la mise en place de l'accompagnement ne revêt toutefois pas un caractère obligatoire ni pour la Région ni pour les territoires.

Des adaptations sont toutefois nécessaires face aux difficultés de recruter localement des accompagnateurs.

La collectivité s'engage ainsi à prévenir la Région Maison de la Région de Metz quand l'accompagnateur est absent, sachant que le circuit est maintenu dans un souci de continuité de service public ;

La liste des accompagnateurs est changeable sur simple courrier ;

La Région prend à sa charge un forfait annuel de 3000 € TTC par an par circuit concerné.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire : autorise à l'unanimité, à signer l'avenant n °1 à la charte de l'accompagnement scolaire avec la Région Grand Est.

POUR	16	Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT <i>représenté par S. WEIL</i> , Valentine GABEL <i>représentée par I. MULLER</i> , Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Nicolas RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY <i>représenté par M. REGIN</i> , Delphine WATIEAUX, Michel REGIN
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

**L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance du Conseil Municipal à 18 heures et 50 minutes**

Le secrétaire de séance

Nicolas RAVAINÉ



Le Maire

Président de séance

